

Procès-Verbal de la séance du 06 Février 2026.

Séance du Conseil municipal du 06 février à 20h30, régulièrement convoqué en date du 26 janvier 2026, sous la présidence de M. le Maire Jean-Marc SARDAT.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA DA SILVA, MM Rémi GARDÈS, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER, Gérard LEGER, Gilles PEYVEL,

Pouvoir : M. Richard NUNES à Mme Jacqueline ANGLARD,

Absent non excusé : M. Jacques BLANCHARD,

Absent excusé : Mme Patricia BILLARD.

Nombre de votants présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes possibles : 8

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte Financier unique 2025 - Commune,
 - 2 - Affectation des résultats 2025 - Commune,
 - 3 - Budget primitif 2026 - Commune,
 - 4 - Vote des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales,
 - 5 - Participation aux frais de fonctionnement 2025/2026 de l'école primaire privée de Saint Joseph de Saint Bonnet le Château,
 - 6 - Consultation sur le projet de classement des massifs du Pilat, du Sud-Forez et des coteaux foréziens.
- Questions Diverses.

Préambule :

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil municipal :

1 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Commune :

M. le Maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique. M. le Maire communique aux membres du conseil municipal les résultats de l'exercice 2025 pour le budget de la commune :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	72 791,30	180 260,84	0,00	180 260,84	72 791,30
Opérations exercice	347 571,92	402 649,23	366 367,86	596 620,44	713 939,78	999 269,67
Total	347 571,92	475 440,53	546 628,70	596 620,44	894 200,62	1 072 060,97
Résultat de clôture		127 868,61		49 991,74		177 860,35
Restes à réaliser	0,00	0,00	67 460,86	109 005,22	67 460,86	109 005,22
Total cumulé	0,00	127 868,61	67 460,86	158 996,96	67 460,86	286 865,57
Résultat définitif		127 868,61		91 536,10		219 404,71

Conformément au Code général des collectivités territoriales, M. le Maire s'étant retiré, Gérard LEGER, Président de séance, soumet le compte financier unique 2025 au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Adopte le CFU 2025 et Mandate le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

2 - Affectation des résultats 2025 – Commune :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 127 868.61 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	72 791,30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	14 797,37
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	55 077,31
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	127 868,61
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	127 868,61
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Solde disponible affecté comme suit : affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	127 868,61

L'excédent de 127 868,61€ est affecté à la section de fonctionnement au futur budget 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

3 - Budget primitif 2026 – Commune :

Est approuvé le budget prévisionnel 2026 proposé, qui s'équilibre en recettes et dépenses :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	481 251,83	481 251,83
Section d'investissement	238 288,53	238 288,53

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

4 - Vote des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission finance proposent aucune modification de taux pour l'année 2026, ainsi les montants seront les suivants :

- * taxe d'habitation : 8,34 %
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,38 %,
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,10 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

5 – Participation aux frais de fonctionnement 2025/2026 de l'école primaire Saint Joseph de Saint-Bonnet-le-Chateau :

Monsieur le Maire expose que, dans un but d'harmonisation, la participation aux frais de fonctionnement de l'école « Saint-Joseph » de Saint-Bonnet-le-Chateau sera de 928,86 € (au lieu de 1254 € demandés) par élève. En effet, il est décidé de verser la même somme par élève que celle versée à l'école de Saint-Maurice-en-Gourgois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

6 - Consultation sur le projet de classement des massifs du Pilat, du Sud-Forez et des coteaux foréziens :

Monsieur le Maire expose : suite à la présentation réalisée lors de la réunion d'information du 10 septembre 2025 à Saint-Étienne et en visioconférence, relative à la démarche départementale de renforcement de la DFCI et au projet de classement des massifs à risque. Vu le document de Porter à Connaissance et la carte d'aléa "incendie - feux de forêts" transmis à la commune dans le cadre du projet de classement des massifs à risque incendie.

La commune de Rozier-Côtes-d'Aurec est concernée par le classement du massif forestier de Sud-Forez, présentant un risque accru du fait de [enjeux : fréquentation, interfaces habitat-forêt, accès, etc.]. Il est souhaitable de s'associer à la démarche de l'État visant à renforcer la protection des espaces forestiers et des zones habitées exposées au risque incendie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable au projet à l'unanimité.

Questions diverses :

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

M. le Maire, président de séance,

Jean-Marc SARDAT.



Mme la première adjointe, secrétaire de séance,

Jacqueline ANGLARD

